

Légende

- Limites communales
- Bâti cadastral
- Parcelles cadastrales

- PHEC- Niveau des plus hautes eaux connues


- Aléas**
- Faible - Hauteur de submersion < 0,50 m et Vitesse d'écoulement < 0,5 m/s
- Moyen - Hauteur de submersion de 0,50 m à 1 m et Vitesse d'écoulement < 0,5 m/s
- Fort - Hauteur de submersion de 1 m à 2,50 m et Vitesse d'écoulement < 0,5 m/s
- Très Fort - Hauteur de submersion > 2,50 m et Vitesse d'écoulement < 0,5 m/s
- Très Fort - Hauteur de submersion > 2,50 m et Vitesse d'écoulement > 0,5 m/s

- Zone de dissipation de l'énergie, après rupture de digue
- Lit mineur des rivières, lit endigué Très Fort

- Ecoulement préférentiel
- Zone Fréquemment inondable
- Zone hors d'eau isolée ou linéaire
- Zone non inondable par la crue de référence du PPRI

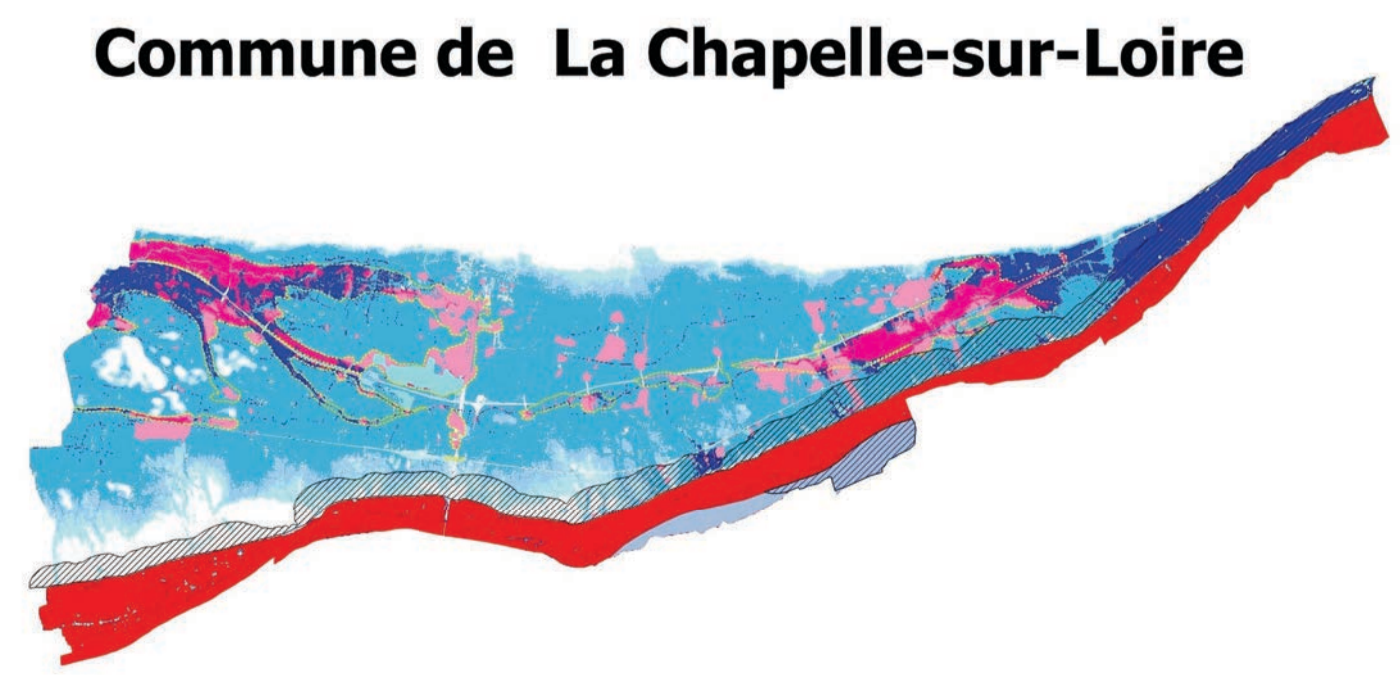
- Hydrologie**
- Cours d'eau
- Surface en eau

- Routes**
- Route Secondaire
- Route Principale


 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE
 Direction Départementale
 des Territoires
 d'Indre-et-Loire
 Service Risques
 et Sécurité

Révision
Du Plan de Prévention
Des Risques Naturels
Prévisibles d'Inondation

Val d'Authion
 Extrait du
 Dossier de concertation
 Sur l'aléa



Mars 2017